AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
D'OCCITANIE
art. L.411-2 du code de l'Env et AM du 12/01/2016

Référence du projet : n°2018-12-13a-01459 Référence de la demande : n°2018-01459-041-001

Dénomination du projet : RD 65B -Reprise de l'accotement

Bénéficiaire : Toulouse Métropole – Direction Infrastructures, Travaux, Energies

Lieu des opérations : Cornebarrieu (31)

Espèce protégée concernée : *Rosa gallica* (+ espèces faunistiques dans une moindre mesure)

AVIS : Favorable [ ] Favorable sous conditions [X] Défavorable [ ]

MOTIVATION ou CONDITIONS

Sous réserve du respect des mesures prescrites à savoir:

une intervention en période de repos végétatif (nov-fév)

du contrôle de la non-importation d'espèces exotiques par les apports de terre végétale par un suivi postérieur après cette opération ;

que le contrôle et le suivi soit assurés notamment sous la responsabilité du CBNPMP;

qu'avant exportation des sols, la présence de fragments de *R. canina* soit vérifiée et que le CBN soit consulté afin de savoir dans quelles conditions ils pourraient être temporairement conservés en vue de bouturage ou de multiplication (?),

Le CSRPN Occitanie donne un avis favorable aux travaux envisagés dans le respect du cahier des charges et d'accompagnement du dossier.

Références complémentaires éventuelles :

Président du CSRPN	[ ]
EXPERT COORDINATEUR CONNAISSANCE	[X]
EXPERT DELEGUE FAUNE AMPHIBIENS/REPTILES	[ ]
EXPERT DELEGUE FAUNE OISEAUX	[ ]
EXPERT DELEGUE FAUNE MAMMIFERES	[ ]
EXPERT DELEGUE FAUNE INVERTEBRES	[ ]
EXPERT DELEGUE FLORE	[ ]
EXPERT DELEGUE MER	[ ]

Fait le : 15/01/2019 Signature :

.

Avis à remettre à la **Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie**
1 rue de la Cité administrative – CS 80002 - 31074 TOULOUSE CEDEX 9